

Établissement d'objectifs pour l'habitat faunique du bassin versant du cours inférieur de la rivière Souris



Sheldon Kyle, coordonnateur du bassin versant
Lower Souris Watershed Committee Inc.

31 mars 2009

1.0 Processus d'établissement des objectifs

Des représentants du bassin versant se sont réunis en vue d'établir des objectifs locaux en matière d'habitat faunique dans le cadre du Projet sur les biens et services écologiques (BSE) dans le bassin versant du cours inférieur de la rivière Souris. Ils appartenaient aux trois groupes de sous-bassins versants qui composent le bassin versant. Les membres de ces sous-groupes sont des dirigeants de municipalités rurales ou de collectivités locales, des membres de fédérations de la faune, des producteurs agricoles locaux et des citoyens qui s'intéressent au bassin versant. Il y avait donc une grande diversité d'intérêts et de milieux. Tout au long du projet, les membres ont été encouragés à échanger librement leurs idées et leurs points de vue.

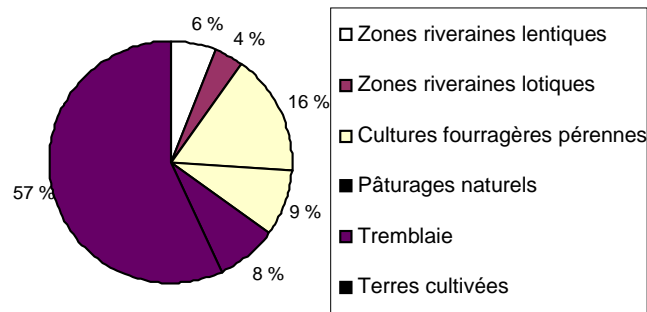
Au cours d'une réunion tenue le 4 avril 2008, des objectifs initiaux en matière d'habitat faunique ont été définis pour le bassin versant. Des modèles d'abondance des populations fauniques mis au point par White (2007) ont été présentés aux membres. En s'appuyant sur leurs connaissances locales, leurs valeurs et intérêts personnels ainsi que sur l'information contenue dans le rapport de White (2007), les membres ont élaboré des objectifs initiaux relatifs à l'habitat faunique. Au cours de cet exercice, les représentants du bassin versant ont été invités à prendre en considération toute l'information dont ils disposaient.

Au cours de cette réunion, nombre d'objectifs et de valeurs ont été examinés par les membres du groupe. Ceux-ci ont fait ressortir l'importance à la fois de développer des industries viables ayant des retombées économiques dans le paysage agricole et d'aménager un habitat faunique durable. Un équilibre industrie-environnement est essentiel pour préserver la qualité de vie et les richesses naturelles. Parallèlement, le groupe voulait s'assurer que les programmes de BSE encourageraient la préservation des richesses naturelles, tout en améliorant les pratiques de gestion des terres et en stimulant l'activité économique de la région. Plusieurs autres points importants ont émergé de la discussion de groupe :

- Les membres du groupe ont également fait état d'un lien connu entre la diversité des habitats fauniques des différentes populations reproductrices d'espèces sauvages locales.
- Les espèces sauvages prioritaires à l'échelle locale doivent être gérées de manière à assurer leur survie.
- Le public doit être mieux éduqué et mieux sensibilisé aux fonctions de la faune et de son habitat.
- Les propriétaires fonciers sont présentement les intendants du paysage et leurs efforts en vue de protéger l'habitat méritent d'être reconnus. Il faut respecter leurs droits au moment de prendre des décisions quant aux objectifs futurs en matière d'habitat faunique.

Compte tenu de ces considérations, on a demandé aux représentants du bassin versant d'élaborer des objectifs locaux sur le classement des secteurs du bassin versant dans les classes d'habitat suivantes : zones riveraines lenticues, zones riveraines lotiques, cultures fourragères pérennes, pâturages naturels, tremblaie et terres cultivées (figure 1).

Objectifs pour l'habitat faunique



S

Figure 1 – Objectifs par type de paysage pour la prestation d'un habitat faunique dans le bassin versant du cours inférieur de la rivière Souris

On a initié les représentants du bassin versant au concept d'évaluation de la santé des parcours, des zones riveraines et des forêts, tel que discuté dans Soulodre (2008), puis on leur a demandé de déterminer des objectifs de qualité de l'habitat dans le bassin versant selon la classification suivante des terres : zones riveraines lenticques, zones riveraines lotiques, cultures fourragères pérennes, pâturages naturels et tremblaie (tableau 1).

	EN SANTÉ	EN SANTÉ MAIS PROBLÈMES OBSERVÉS	NON EN SANTÉ
CULTURES FOURRAGÈRES PÉRENNES	30 %	63 %	7 %
PÂTURAGES NATURELS	36 %	57 %	7 %
TREMBLAIE	42 %	53 %	5 %
ZONES RIVERAINES LOTIQUES	75 %	22 %	3 %
ZONES RIVERAINES LENTIQUES	67 %	23 %	10 %

Tableau 1 – Objectifs de qualité de l'habitat faunique pour le bassin versant du cours inférieur de la rivière Souris

À la suite de l'inventaire biophysique détaillé dressé par Canards Illimités Canada (CIC), (Boyчук, 2009) et des évaluations de la qualité de l'habitat menées par le Lower Souris Watershed (Soulodre 2008), les représentants du bassin versant se sont réunis le 25 février 2009 pour discuter des résultats de ces deux initiatives. Après examen de l'information, on a demandé aux représentants du bassin versant s'ils désiraient modifier certains de leurs objectifs initiaux. Le groupe a convenu que les objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'habitat faunique déterminés antérieurement étaient atteignables, responsables et réalistes.

Inventaire biophysique

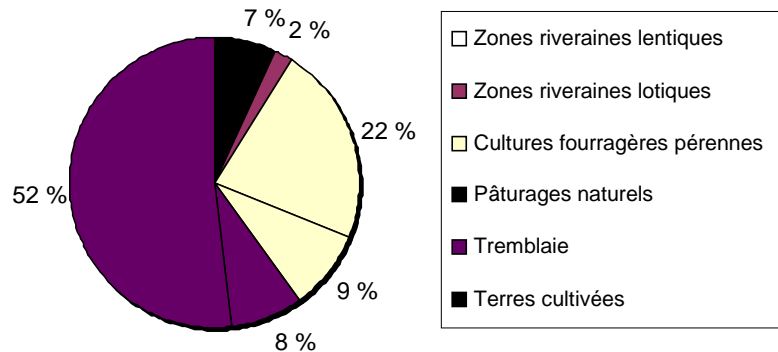


Figure 2 – Types de paysage tels que déterminés par l’inventaire détaillé du bassin versant du cours inférieur de la rivière Souris dressé par CIC

	EN SANTÉ	EN SANTÉ MAIS PROBLÈMES OBSERVÉS	NON EN SANTÉ
CULTURES FOURRAGÈRES PÉRENNES	46 %	49 %	5 %
PÂTURAGES NATURELS	2 %	18 %	80 %
TREMBLAIE	5 %	29 %	66 %
ZONES RIVERAINES LOTIQUES	28 %	62 %	10 %
ZONES RIVERAINES LENTIQUES	41 %	41 %	18 %

Tableau 2 – Résultats de l’évaluation détaillée de la qualité de l’habitat faunique pour le bassin versant du cours inférieur de la rivière Souris

Il convient de noter que les représentants du bassin versant ont été étonnés de constater à quel point l’inventaire biophysique de CIC correspondait à leurs objectifs en matière de paysage. Ils ont souligné qu’une partie des terres agricoles s’adaptera aux cultures fourragères pérennes ou aux cultures annuelles selon les fluctuations des marchés agricoles. Des producteurs ont reconnu que les résultats de l’évaluation de la qualité de l’habitat faunique ne correspondaient pas exactement aux objectifs de qualité établis. Cependant, ils ont décidé de ne pas modifier les objectifs, persuadés que ceux-ci sont atteignables et réalistes et qu’ils favorisent la durabilité à long terme de leurs exploitations agricoles.